

**United Nations**

**Nations Unies**

**ECONOMIC  
AND  
SOCIAL COUNCIL**

**CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL**

UNRESTRICTED

E/CN.4/214  
20 mai 1949

FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISH

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquième session

.....

**PROJET DE PACTE INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME**

**Danemark : Amendement à l'article 11**

Le deuxième paragraphe devrait être rédigé comme suit :

Toute personne qui n'est pas assujettie à une peine privative de liberté régulièrement infligée, est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien, à moins qu'elle n'agisse ainsi pour échapper aux obligations résultant pour elle de la législation du pays en question ou à des poursuites criminelles qu'elle encourt dans ce pays.

.....